

Charte qualité

des établissements
d'accueil collectif
de la petite enfance
à Strasbourg



La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin
a participé à la rédaction de la charte et à son financement.



La Ville de Strasbourg, la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et les associations gestionnaires d'établissement d'accueil collectif de la petite enfance s'engagent à :

1 *Garantir un parcours simple et transparent, de l'information à l'attribution d'une place d'accueil*

Une information complète sur l'ensemble des modes d'accueil existant à Strasbourg est mise à la disposition des parents.

Pour simplifier la démarche des parents et garantir équité et transparence dans la prise en compte des demandes d'inscription, un point central de traitement des demandes et une commission d'attribution des places sont créés à l'échelle de la ville. Des critères de priorité sont définis et applicables dans tous les établissements.

2 *Construire des liens personnalisés et sécurisants pour l'enfant et ses parents*

Un référent individuel est désigné pour chaque enfant pour garantir une prise en charge continue et des réponses adaptées aux besoins individuels de l'enfant. Il est l'interlocuteur privilégié de la famille.

A l'arrivée de l'enfant, il assure une période d'adaptation pour faciliter la création de nouveaux liens sécurisants et une connaissance mutuelle enfant/professionnel/parents.

3 *Garantir un quotidien ajusté aux besoins individuels de l'enfant*

Pour le jeune enfant, la permanence des espaces familiers, avec les sensations visuelles, auditives, olfactives spécifiques qui leur sont associées, est essentielle.

La prévisibilité, pour chacun des enfants, des séquences différentes qui jalonnent la journée est fondamentale pour sa sécurité et son bien-être. L'accueil, son quotidien, sera organisé avec un ensemble de soins, d'activités et de repères concrets: repas, changes, temps d'activité, temps de repos, temps d'accueil des parents.

4 *Favoriser le jeu spontané et l'activité, source d'éveil et d'autonomie*

Le jeu apporte du plaisir et aide à grandir.

Grâce à ses activités, l'enfant expérimente, comprend par lui-même et découvre son environnement. Spontané et librement choisi, le jeu participe à la construction de l'autonomie.

Avec le jeu, l'enfant enrichit ses compétences dans tous les domaines de son développement : moteur, cognitif, langagier, affectif et émotionnel.

5 *Accompagner l'enfant dans son processus de socialisation*

Pour apprendre à l'enfant à vivre avec d'autres, une relation de confiance est instaurée avec les professionnels.

Au sein de la structure d'accueil, les règles sont définies en équipe, simples, concrètes et peu nombreuses. Elles sont clairement, et aussi souvent que nécessaire, rappelées à chaque enfant, avec bienveillance et fermeté à la fois, pour le soutenir dans son long travail d'intégration.

6 *Adopter et maintenir une attitude professionnelle et bien-traitante*

Le professionnel s'engage dans une relation individualisée avec un réel intérêt pour l'enfant. Tout acte ou parole adressé à l'enfant est réalisé ou exprimé dans une intention de respect. C'est à travers les gestes, les mains qui le portent, les mots qui lui sont adressés que l'enfant ressent le respect qui lui est manifesté.

Cette attitude professionnelle est différente de l'attitude parentale. Elle se traduit par une certaine retenue et un climat émotionnel tempéré.

7 *Développer la coopération entre professionnels et parents*

Chaque établissement offre aux familles des espaces et des supports de communication.

Il organise des transmissions de qualité et des rencontres individualisées avec le référent de l'enfant. Il propose des rencontres collectives à but pédagogique et conviviale.

Chaque établissement instaure et fait vivre un conseil d'établissement.

8 *Répondre aux besoins de l'enfant, du parent et du professionnel par une organisation performante*

Pour garantir la performance des équipes en charge des enfants et la qualité de l'accueil, chaque établissement met en place un dialogue de gestion, guide et organise le travail d'équipe, aide et soutient individuellement chaque membre de l'équipe et forme les professionnels.

9 *Mettre en œuvre, suivre et évaluer les engagements de la Charte*

La mise en oeuvre de la charte qualité fait l'objet d'une évaluation annuelle qui prend en compte l'évaluation des parents, l'autoévaluation de chaque professionnel ainsi que les appréciations et plan d'action des gestionnaires.

Un comité de suivi de la charte assure la cohérence de la démarche.